

Décret

Générale

colonial

## Décret n° n° 47-71 abrogeant et remplaçant Particle 4 du décret du 10 avril 1945 tendant à réprimer dans les territoires d'outre-mer relevant du ministère des colonies à l'exception de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion, les provocations à résister à l'application des lois, décrets, règlements ou ordres de l'autorité publique ainsi que les atteintes au respect dû à l'autorité française dans la métropole et les colonies ou territoires sous mandat.

n° 47-71

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
17 avril 1947

Numéro JO  
n° 4 du 30/04/1947

Date du numéro  
30 avril 1947

### VISAS

Le Président du Conseil des Ministres Sur le rapport du Ministre de la France d'outre-mer.

**Vu**le décret du 10 avril 1955 tendant à réprimer dans les territoires d'outre-mer relevant du iministère des colonies à l'exception de Martinique, de la Guadeloupe et de la réunion, les provocations à résister à l'application des lois, décrets, règlements ou ordres de l'autorité publique ainsi que les atteintes au respect dû à l'autorité française dans la métropole et les colonies ou territoires sous mandat.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

— L'article 4 du décret du 10 avril 1935 susvisé est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes : €

#### Art. 4

Tes infractions prévues aux articles 1, 2 et 5 du présent décret sont déférées an tribunal de police correctionnelle sur la plainte du chef du territoire, après agrément du Ministre de la France d'ontre mer, Læs dispositions de l'article 46 du Code pénal leur sont applicables, » Lorsque l'état de shége est proclamé sur une partie du territoire, l'agrément préalable du Ministre n'est pas nécessaire, Toutefois, le chef du territoire doit rendre comate immédiatement au Département de lu France d'outre-mer, » Art. 2, — Le Ministre de la France d'outré mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française, et insér Bulletin officiel du ministère de la France d'outre-Mer »,

---

**Paul RAMADIER.Par le Président du Conseil des MinistresLe Ministre de la France d'outre-mer.Marius Moutet**